

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Désignation commerciale :** Wasserstoffperoxid 12%**Numéro d'article :** 1002863101001**UFI:** SGSF-X0K3-G00W-56CK**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Restrictions d'utilisation :**

Ce produit est soumis à des restrictions d'utilisation conformément au RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII (voir section 15).

**Emploi de la substance / de la préparation**

Produit intermédiaire

Oxydant

Agent de blanchiment

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

STOCKMEIER Chemie GmbH &amp; Co.KG, Am Stadtholz 37, DE - 33609 Bielefeld

Tel.: +49 521 / 30 37-0, ehs-bielefeld@stockmeier.de

STOCKMEIER Fluids GmbH &amp; Co. KG, Sanssouci 12, DE – 58802 Balve

Tel.: +49 2375 917 310, fluids@stockmeier.com

BASSERMANN Minerals GmbH &amp; Co. KG, Rudolf-Diesel-Straße 42, DE – 68169 Mannheim

Tel.: +49 621 15 01 0, verkauf@bassermann.de

STOCKMEIER CHEMIA Sp. z o. o. i S.S.K., ul. Obornicka 277, PL - 60-691 Poznań

Tel.: +48 61 666 10 66, zamowienia@stockmeier.pl

STOCKMEIER QUIMICA, S.L.U., Avda. del Baix Llobregat, 3- 5, ES – 08970 Sant Joan Despí (Barcelona)

Tel.: +34 93 506 91 83, tecnico-calidad@stockmeier.es

STOCKMEIER NETHERLANDS B.V., Ridderpoort 5, NL - 2984 BG Ridderkerk

Tel.: +31 180 41 5988, info@stockmeier.nl

STOCKMEIER Chemie Austria, Ricoweg 32b, AT - 2351 Wiener Neudorf

Tel.: +43 2236 623-40, office@stockmeier.at

KEMTAN AG, Seewenweg 6, CH – 4153 Reinach

Tel.: +41 61 711 20 20, info@kemtan.ch

STOCKMEIER CHEMICALS BELUX SA/NV, Rue de la Station 17, BE – 1300 Limal

Tel.: +32 10 421-320, info@stockmeierchemicalsbelux.com

HDS – Chemie Handels GES.M.B.H., Bauernmarkt 24, AT - 1010 Wien

Tel.: +43 15 32 0 999, office@hds-chemie.at

www.stockmeier.com

**Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

(suite page 2)

F

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

---

**Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%**


---

(suite de la page 1)

---

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
 

---

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS05

**Mention d'avertissement** Danger

##### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde d'hydrogène en solution

##### Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

##### Conseils de prudence

P280

Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

##### Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 5(1) et (3).

#### 2.3 Autres dangers

El producto es un agente oxidante.

- Riesgo de descomposición al ser expuesto al calor o por contacto con contaminantes, metales, álcalis, agentes reductores, materiales incompatibles,

- Riesgo de explosión al mezclarse con disolventes orgánicos.

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.
 

---

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Description :

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux (solution dans l'eau).

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

**Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%**

(suite de la page 2)

**Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Reg.nr.: 01-2119485845-22	peroxyde d'hydrogène en solution Ox. Liq. 1, H271; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 70\%$ Skin Corr. 1B; H314: $50\% \leq C < 70\%$ Skin Irrit. 2; H315: $35\% \leq C < 50\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 8\%$ Eye Irrit. 2; H319: $5\% \leq C < 8\%$ STOT SE 3; $C \geq 35\%$ Ox. Liq. 1; H271: $C \geq 70\%$ Ox. Liq. 2; H272: $50\% \leq C < 70\%$	10-25%
--	---	--------

**SVHC**

Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration  $\geq 0,1\%$  conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.

**Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de blanchiment oxygénés

 $\geq 5 - < 15\%$ 
**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1 Description des mesures de premiers secours**
**Indications générales :**

Retirer les personnes affectées de la zone dangereuse.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Si la personne est inconsciente, l'installer et la transporter en position latérale stable.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**après contact avec la peau :**

Laver des vêtements salis avec l'eau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Laver les parties touchées à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

**après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Consulter immédiatement un médecin.

**Indications destinées au médecin :** Traitement symptomatique.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement. CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Poudre d'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxygène (a des effets comburants).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de sécurité :

Voir point 8.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter une combinaison de protection complète avec un appareil respiratoire autonome.

##### Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas laisser pénétrer dans les canalisations.

Refroidir les récipients en danger dans la zone avec de l'eau pulvérisée.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection et tenir les personnes non protégées à l'écart.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.

Informers les autorités compétentes en cas de déversement de quantités importantes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas remettre dans les bidons d'origine ou dans le réservoir le produit répandu en raison du risque de décomposition

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre à diatomées, liant pour acides, liant universel). N'utiliser en aucun cas des matières combustibles / oxydables!

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer le matériel contaminé en tant que déchet conformément au point 13.

Rincez les petits résidus avec beaucoup d'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

**Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

---

**Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%**


---

(suite de la page 4)

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Stockage :** Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les lois et les prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances dangereuses pour l'eau.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau / le produit

#### Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des sels métalliques, des alcalis et des agents réducteurs.

Ne pas stocker avec les matières inflammables

**Autres indications sur les conditions de stockage :** néant

#### Classe de stockage :

5.1 B Matières dangereuses oxydantes (TRGS 510, stockage de matières dangereuses dans des récipients mobiles)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

## \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### DNEL

##### 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Inhalatoire	DNEL (worker)	3 mg/m <sup>3</sup> (Aiguë - effets locaux)
		1,4 mg/m <sup>3</sup> (Effets locaux à long terme)
	DNEL (population)	1,93 mg/m <sup>3</sup> (Aiguë - effets locaux)
		0,21 mg/m <sup>3</sup> (Effets locaux à long terme)

#### PNEC

##### 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

PNEC aqua	0,0126 mg/l (eau douce)
	0,0126 mg/l (eau marine)
PNEC aqua	0,0138 mg/l (libérations intermittentes)
PNEC sediment	0,047 mg/kg dw (eau douce)
	0,047 mg/kg dw (eau de mer)
PNEC soil	0,0023 mg/kg dw (sol)
PNEC STP	4,66 mg/l (Station de traitement des eaux usées)

#### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

### Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%

(suite de la page 5)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

**Protection respiratoire :** Protection respiratoire en cas de libération de vapeurs / aérosols.

**Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre à gaz spécial NO-P3

**Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée :  $\geq 0,7$  mm, temps de rupture :  $\geq 480$  min.

Caoutchouc nitrile (NBR), épaisseur de matériau recommandée :  $\geq 0,4$  mm, temps de rupture :  $\geq 480$  min.

Caoutchouc naturel (Latex), épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,7$  mm, temps de pénétration:  $\geq 480$  min.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Observer les indications du fabricant des gants, concernant la résistance à la pénétration et les délais de rupture ainsi que les conditions particulières existant au poste de travail (contrainte mécanique, durée de contact).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir ou en tissu (risque de combustion spontanée).

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.

**Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Respecter les réglementations locales et nationales en matière d'eaux usées.

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

**État physique**

liquide

**Couleur :**

incolore

**Odeur :**

caractéristique

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**Point de fusion :**

non déterminé

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)

**Inflammabilité**

Favorise l'inflammation des matières combustibles.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

**inférieure :**

Non déterminé.

**supérieure :**

Non déterminé.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

**Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%**

(suite de la page 6)

<b>Point d'éclair :</b>	non applicable
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>pH à 20 °C</b>	3,4
<b>pH :</b>	
<b>Viscosité :</b>	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
<b>dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau :</b>	entièrement miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	1,054 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.

### 9.2 Autres informations

<b>Aspect:</b>	
<b>Forme :</b>	liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Point/l'intervalle de ramollissement</b>	
<b>Propriétés comburantes</b>	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.

### Informations concernant les classes de danger physique

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

**Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%**

(suite de la page 7)

<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant
-----------------------------------	-------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Le produit est un agent oxydant et réactif. Stable à température ambiante. Risque de décomposition en cas d'exposition à la chaleur. Risque de décomposition exothermique auto-accélérée avec dégagement d'oxygène au contact d'impuretés, de catalyseurs de décomposition, de substances incompatibles (voir ci-dessous). Les mélanges avec des substances inflammables peuvent avoir des propriétés explosives.

#### 10.1 Réactivité Oxydants

#### 10.2 Stabilité chimique

El producto es estable si se tienen en cuenta las normas / notas de almacenamiento y manipulación.

#### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction violente avec les substances énumérées ci-dessous.

#### 10.4 Conditions à éviter

Impact de la chaleur

Sonneneinstrahlung

heat

#### 10.5 Matières incompatibles:

Impuretés, ions métalliques, sels métalliques, métaux, alcalis, acide chlorhydrique, agents réducteurs, substances inflammables, solvants.

Réactions avec les oxydants forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux: Oxygène (a des effets comburants).

#### Indications complémentaires :

Les produits commerciaux sont stabilisés pour réduire le risque de décomposition due à des impuretés.

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral	LD50	1190-1270 mg/kg (rat) 1232 mg/kg (rat) (H <sub>2</sub> O <sub>2</sub> 35%)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Lapin) (H <sub>2</sub> O <sub>2</sub> 70%)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	>0,17 mg/l (rat) (Vapour (generated from 50% hydrogene peroxide))

**de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

**Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%**

(suite de la page 8)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :**

Cancérogénicité : Jusqu'à présent, aucune preuve claire d'une augmentation du risque de tumeur. Le peroxyde d'hydrogène n'est pas une substance cancérogène selon le MAK, le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'ACGIH.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Les résultats de tests ou d'autres examens ne respectent les critères de classification.

**Indications toxicologiques complémentaires : irritant**
**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**\* RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1 Toxicité**
**Toxicité aquatique :**
**7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution**

LC 50 / 96 h	16,4 mg/l (Pimephales promelas)
LC 50 / 24 h	31 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC 50 / 48 h	2,4 mg/l (Daphnia pulex)
EC 50 / 24 h	7,7 mg/l (Daphnia magna)
IC 50 / 72 h	2,5 mg/l (Chlorella vulgaris)
NOEC	0,63 mg/l (Daphnia magna) (21 d)
NOEC / 72 h	0,1 mg/l (Chlorella vulgaris)
	0,63 mg/l (Skeletonema costatum)
EC 10 / 16 h	11 mg/l (Pseudomonas putida)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Décomposition rapide en oxygène et en eau.

Milieu : eau, sol.

**Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

Dans les conditions environnementales, la décomposition rapide en oxygène et en eau ou la réduction a lieu sans impact négatif sur l'environnement.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation: Non prévu en raison de la décomposition, la réduction.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: n'est pas applicable

vPvB: n'est pas applicable

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes**
**Comportement dans des installations d'épuration :** Décomposition rapide en oxygène et en eau.

**Autres indications :** Le produit ne contient pas d'halogène lié organiquement (AOX) ni de métaux lourds.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

---

**Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%**


---

(suite de la page 9)

**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

L'avertissement ci-dessous concerne le produit laissé en l'état et non les produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres méthodes d'élimination peuvent être nécessaires ; en cas de doute, consulter le fournisseur du produit ou les autorités locales.

**Recommandation :**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Peut être éliminé comme eau usée (système d'égouts, station d'épuration) après dilution avec beaucoup d'eau ou après autorisation de l'autorité compétente après dilution avec beaucoup d'eau dans une masse d'eau réceptrice, à condition de respecter les réglementations officielles locales.

**Code déchet :**

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

**Emballages non nettoyés :** Élimination conformément aux dispositions réglementaires.**Recommandation :**

Vider complètement le récipient et l'envoyer nettoyé à un reconditionnement ou à un retraitement. Éliminer les récipients uniquement en accord avec les autorités locales.

**V e r s i o n d e l a l i v r a t i o n :** Après une vidange optimale, retourner immédiatement au fournisseur, hermétiquement fermé et sans nettoyage. Il faut veiller à ce qu'aucune substance étrangère ne pénètre dans l'emballage !

Autres récipients : les vider complètement et les envoyer nettoyés à un reconditionnement ou à un retraitement.

**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

<b>ADR/RID/ADN, IMDG, IATA</b>	UN2984
--------------------------------	--------

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADR/RID/ADN</b>	2984 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
<b>IMDG, IATA</b>	HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR/RID/ADN**

<b>Classe</b>	5.1 (O1) Matières comburantes.
<b>Étiquette</b>	5.1

**IMDG, IATA**

<b>Class</b>	5.1 Matières comburantes.
<b>Label</b>	5.1

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

**Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%**

(suite de la page 10)

<b>14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA</b>	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :</b>	Non applicable. Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Indice Kemler : No EMS : Stowage Category Stowage Code Segregation Code	Attention: Matières comburantes. 50 F-H,S-Q B SW1 Protected from sources of heat. SG16 Stow "separated from" class 4.1 SG59 Stow "separated from" SGG14-permanganates SG72 See 7.2.6.3.2.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires de transport :</b>	
<b>ADR/RID/ADN</b> Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
<b>IMDG</b> Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	5L Código E4 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 2984 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1, III

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**



GHS05

**Mention d'avertissement** Danger

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

peroxyde d'hydrogène en solution

(suite page 12)

— F —

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

---

**Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%**


---

(suite de la page 11)

**Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list\\_of\\_competent\\_authorities\\_and\\_national\\_contact\\_points\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf).

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales :****Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Selon le règlement (UE) 98/2013, ce produit est soumis à des restrictions en tant que précurseur d'explosifs en ce qui concerne le transfert aux utilisateurs finaux privés.

**Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

**VOCV (CH)** 0,00 %**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

**Application:** Pour usage professionnel seulement.

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.06.2024

Révision: 25.06.2024

Numéro de version 103.03 (remplace la version 103.02)

---

**Désignation commerciale : Wasserstoffperoxid 12%**


---

(suite de la page 12)

**UFI market placements:**

Allemagne, Bulgarie, Danemark, DKE, ESE, Union Européenne, Finlande, SFS, France, Grèce, Irlande, ISE, Croatia, Lettonie, FL, la Lituanie, LTE, Malte, Pays-Bas, Norvège, Allemagne, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Tschéquie, Chypre

**Phrases importantes**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

**Service établissant la fiche technique :** Voir section 1.3 : Domaine de renseignement**Date de la version précédente:** 03.04.2023**Numéro de la version précédente:** 103.02**Acronymes et abréviations:**

LEV: Local Exhaust Ventilation

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**